

Cette fiche a été réalisée par Terres en villes avec l'appui de Cap Rural dans le cadre de la saison 1 du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Elle fait partie d'un livret d'une petite vingtaine de fiches consacrées au financement des PAT que l'on consultera et téléchargera sur le site [www.rnpat.fr](http://www.rnpat.fr)

Cette fiche et ce livret sont accompagnés du guide méthodologique « Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial – Guide méthodologique », juin 2018 rédigé par Cap Rural et Terres en villes, guide qui orientera utilement les porteurs de projet et leurs partenaires.

La région a un rôle important de soutien au financement d'actions menées par les porteurs de projets dans plusieurs domaines d'un PAT. Chef de file de l'aménagement du territoire depuis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), responsable de la définition des orientations en matière de développement économique et gestionnaire des fonds européens sur la programmation 2014-2020, la région a des compétences qui lui permettent :

► de soutenir directement les agriculteurs et les entreprises agro-alimentaires, de la production à la distribution ;

► d'accompagner les collectivités dans leurs politiques de développement de l'économie de proximité et des circuits courts alimentaires, notamment à travers la mise en place de politiques contractuelles.

**POUR EN SAVOIR +**

**TERRES EN VILLES, CAP RURAL :**

► **Les dispositifs financiers au service des Projets Alimentaires Territoriaux**, juin 2018

► **Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial** Guide méthodologique 2018

# Champs et types d'actions du PAT pouvant être soutenus par les Conseils Régionaux

Le schéma ci-dessous donne un aperçu général des types d'actions pouvant être soutenues par les régions dans le cadre de leurs compétences. Néanmoins, comme pour le département, la nature des actions, des acteurs soutenus et le type d'aides en place à l'échelle régionale dépendent à la fois de la politique et du contexte régional. Les types d'accompagnements en place auprès des collectivités dans le domaine de l'alimentation varient donc fortement d'une région à l'autre, et dans le temps.

**Développement économique – Gestion des programmes européens** ► Soutien à la production, transformation, et distribution de denrées agricoles dans le cadre du PDR

**Développement économique** ► Soutien au développement des circuits alimentaires de proximité par contractualisation avec les intercommunalités

**Éducation : gestion des lycées** ► Approvisionnement en produits bio et/ou locaux de la restauration collective (lycées)

**Développement économique – SRDEII et politique de soutien aux entreprises** ► Orientations en matière d'aide au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

**STRATÉGIE ALIMENTAIRE (ANIMATION TRANSVERSALE)**

**Développement économique / Aménagement durable du territoire** ► Contrats de développement territorial avec EPCI

**URBANISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Aménagement durable du territoire : SRADDET** ► SRADDET : préservation de la biodiversité et des ressources, protection du foncier agricole, gestion des déchets, politique énergie-climat

**ENVIRONNEMENT**

Niveau d'importance des champs concernés  
 Faible    Moyen    Fort

**ÉCONOMIE ALIMENTAIRE**

**Éducation et formation professionnelle (lycées)** ► Développement de la formation aux métiers de bouche

**Tourisme** ► Valorisation de la gastronomie et des produits locaux (communication, sensibilisation, événementiel)

**CULTURE & GASTRONOMIE**

**NUTRITION & SANTÉ**

**Éducation : gestion des lycées** ► Éducation et sensibilisation à l'alimentation durable, au gaspillage alimentaire, aux enjeux nutritionnels (lycées)

**ACCESSIBILITÉ SOCIALE**

12

# LES AIDES DES CONSEILS RÉGIONAUX

Quelles opportunités de financements pour les PAT ?



Avec le soutien financier



## ZOOM SUR : LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ENTRE RÉGIONS ET INTERCOMMUNALITÉS

Des études de cas montrent l'importance que peuvent avoir les régions dans l'appui à la mise en œuvre d'un PAT à travers la contractualisation avec les intercommunalités. Ces contrats peuvent être généraux autour des enjeux de développement du territoire (avec des actions concernant l'alimentation), ou bien plus directement orientés vers le développement de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.

### → LE « CAAP'AGGLO » : APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE PÉRIURBAINE

Les Contrats d'agriculture et d'alimentation périurbaine d'agglomération (CAAP'Agglo) lancés en 2013 auprès de trois intercommunalités (la CAD, la MEL et la communauté de communes de Béthune-Bruay) étaient l'une des 5 actions de l'opération « Gouvernance alimentaire » initiée en 2010 par la région Nord-Pas-de-Calais. Cette contractualisation originale, co-construite par les trois intercommunalités, la région et Terres en Villes, a permis d'accompagner les trois EPCI dans la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire prenant en compte les thématiques partagées suivantes : le développement de l'offre agricole de proximité et des circuits courts, la transmission des exploitations et l'installation agricole, l'amélioration des pratiques agricoles, la préservation du foncier agricole et l'émergence de la préoccupation alimentaire<sup>1</sup>.

La région a accordé une subvention de 150 000 € par an pendant trois ans à chacun des trois CAAP'Agglo, permettant de réaliser des dépenses liées à l'animation, l'ingénierie, la formation, la communication ainsi que de petits investissements.

#### Exemple : Le CAAP'Agglo de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Le premier CAAP'Agglo a été signé le 04 février 2013 avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD). La CAD avait déjà défini les grandes orientations de sa stratégie agricole territoriale en 2008 au travers d'un groupe de travail multi-partenarial. Elle avait également mis en place un schéma de Trame verte et bleue intégrant des enjeux agricoles (2007), des actions autour des circuits courts (charte, guide, marché annuel entre 2010 et 2011) et à destination de la restauration collective (2012). Le CAAP'Agglo, a permis à la CAD d'approfondir ces thématiques, de mieux prendre en compte les problématiques foncières et alimentaires, de prioriser ses actions ainsi que consolider l'animation de sa stratégie.

Aujourd'hui, la CAD met en œuvre une politique transversale aux champs de l'alimentation en intégrant des enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux et culturels. Elle porte depuis 2016 une démarche de développement d'un PAT visant à mettre en cohérence l'ensemble des programmes menés jusqu'à présent autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions unique et commun à tous les partenaires. Elle a été lauréate du volet PAT de l'appel à projets du Programme national d'alimentation 2016/2017 en tant que porteuse de cette démarche.

Le PAT se décline en trois programmes :

► « Agricad », qui vise au développement de l'économie alimentaire territoriale;

► « Biocad », dont l'objectif est de développer les pratiques agricoles et alimentaires durables;

► « Alimcad », qui vise à sensibiliser les habitants à l'alimentation durable et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité.

### → LE CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE (CTU) EN NOUVELLE-AQUITAINE, UN SOUTIEN À L'ÉLABORATION DU PAT DU PAYS BERGERACOIS

La région Nouvelle-Aquitaine accompagne les territoires infra-régionaux dans leur politique de développement, à partir de contrats territoriaux uniques (CTU). Dans ce cadre, elle soutient le Pays du Grand Bergeracois dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PAT, en concentrant ses aides sur l'objectif de développement de l'économie de proximité par la relocalisation des filières alimentaires. Plusieurs types de soutiens financiers sont apportés :

► un appui financier à la réalisation d'études et de diagnostics de territoire, afin de mieux connaître la structuration de l'offre et de la demande alimentaires;

► le financement d'interventions effectuées par un chargé de projet du Conseil régional, qui intervient sur la coordination et l'ingénierie du projet. Il est appuyé par un tiers extérieur, ingénieur de Bordeaux Sciences Agro;

► un financement de plusieurs postes de chargés de projet de développement du Pays Bergeracois : un ETP chargé d'animation du PAT, ainsi qu'un autre chargé de mission qui intervient indirectement sur les thématiques du PAT dans le cadre des projets de développement économique qu'il anime.

## LES AIDES DES CONSEILS RÉGIONAUX : MODALITÉS ET FONCTIONNEMENT

### PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS

Dépendent des aides contractées. Peuvent être l'État et les services de l'État en région, l'UE, les collectivités, les agences publiques régionales (ex : agence de l'eau), etc.

### BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Dépendent des aides contractées : communes, EPCI, entreprises agricoles ou alimentaires, organismes agricoles, associations, etc.

### TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépendent des aides contractées. Peuvent concerner du fonctionnement ou de l'investissement.

### CONDITIONS/ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Entrer dans le domaine d'actions soutenues par la région et être un acteur éligible aux financements. Les conditions dépendent du type d'aides concerné.

### MONTANTS

Ils sont très différents pour chaque type de financement proposé.

### DÉMARCHE/MÉTHODE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

► Prendre connaissance des aides proposées par la région à partir du site internet, en particulier celles relatives au PDR.

► Se rapprocher du/des chargés de mission sur l'agriculture et l'alimentation à la région, première porte d'entrée des financements relatifs aux PAT. Contacter ensuite les autres services concernés par l'alimentation afin de connaître les aides mobilisables : gestion des fonds européens, environnement, tourisme, etc.

## AVANTAGES ET LIMITES DE CES TYPES DE FINANCEMENTS

### AVANTAGES

► Des appuis peuvent exister sur un large panel d'actions, dans l'ensemble des domaines du PAT. Selon les actions concernées, ils peuvent être apportés à des acteurs publics (établissements, communes, EPCI...) ou privés (entreprises, associations...).

► Un appui au financement de la démarche globale d'élaboration du PAT et de son pilotage est possible dans certains cas, en particulier dans le cadre de politiques contractuelles régions/intercommunalités.

### LIMITES

► Les aides financières mobilisables par les porteurs de projets et leurs partenaires peuvent varier fortement selon les régions. Elles dépendent de la politique portée par le Conseil régional.

1. Terres en villes, Plein cadre sur le CAAP Agglo : un contrat agricole et alimentaire pour les agglomérations, mai 2015.